

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.591.001.1 DU 13 JUIN 1996

## Répartiteur de frais de chauffage TECHEM modèle EHKV 90

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 91-999 DU 30 SEPTEMBRE 1991 MODIFIANT LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION ET RELATIF A LA REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS, ET DE L'ARRETE DU 13 MAI 1983 FIXANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX REPARTITEURS DE FRAIS DE CHAUFFAGE UTILISANT LA MESURE DE LA TEMPERATURE DE SURFACE DES EMETTEURS DE CHALEUR.

### FABRICANT

TECHEM Aktiengesellschaft, Saonestraße 1,  
60528 Frankfurt, Allemagne.

### DEMANDEUR

SYNFORIC Développement, 41-49 rue de la Garrenne, 92318 Sèvres, France.

### CARACTERISTIQUES

Le répartiteur de frais de chauffage TECHEM modèle EHKV 90 est un instrument électronique utilisant la mesure de la température de surface des émetteurs de chaleur, et éventuellement la mesure de la température ambiante, des locaux entre lesquels est effectuée la répartition.

Il est essentiellement composé d'un socle en alliage d'aluminium fixé sur l'émetteur de chaleur et d'une partie en matière plastique comprenant :

- un capteur de température de surface de l'émetteur de chaleur
- une électronique de traitement intégrée
- un dispositif d'affichage à cristaux liquides
- une pile d'alimentation électrique de 3 V.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- étendue de mesure de la température de surface de 5 °C à 110 °C (version compacte) ou 130 °C (version à capteur déporté)

- température de base : 21 °C
- exposant : 1,1.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le répartiteur porte sur la face avant ou sur le dessus les inscriptions suivantes :

- nom du fabricant : TECHEM
- modèle de l'appareil : EHKV 90
- inscription caractérisant l'approbation de modèle : 96.001
- numéro de série.

### DEPOT DE MODELE

Les plans ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA 13-1389.

### VALIDITE

La présente décision est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Notice descriptive.

Photographie n° 6299.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

## NOTICE DESCRIPTIVE

Répartiteur  
de frais de chauffage TECHEM  
modèle EHKV 90

## I - PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Le répartiteur estime, à partir de la température  $T_m$  de l'émetteur de chaleur auquel il est associé et éventuellement de la température  $T_a$  de l'air ambiant, la puissance thermique  $P$  dissipée par cet émetteur de chaleur suivant la formule :

$$P = K [\Delta T]^{1,1} \text{ avec } \Delta T = T_m - 21 \text{ ou } T_m - T_a$$

La température de l'émetteur de chaleur est mesurée au moyen d'un capteur maintenu en contact avec le socle du répartiteur à l'aide d'un ressort. La température de l'air ambiant est mesurée au moyen d'un autre capteur placé à l'intérieur du répartiteur contre la face avant.

Le coefficient  $K$  spécifique de chaque répartiteur inclut la puissance nominale de l'émetteur de chaleur et des coefficients correcteurs. Ces coefficients sont programmés préalablement à l'installation.

La puissance thermique dissipée est intégrée toutes les deux minutes.

L'indication des unités de répartition est affichée avec une valeur maximale de 19 999. En service normal apparaissent alternativement, pendant cinq secondes de façon continue la valeur actuelle de l'énergie dissipée lors de l'année en cours puis pendant cinq secondes, de façon clignotante, la valeur de la consommation totale de la période de calcul précédente.

Le répartiteur peut être adapté sur des émetteurs de chaleur ayant une puissance nominale de 100 W à 10 000 W.

Il n'y a pas de comptage lorsque la température mesurée de l'émetteur de chaleur est inférieure à

21 °C (ou 23 °C). Le comptage est déclenché lorsque la température mesurée de l'émetteur de chaleur est supérieure à 31 °C (ou 40 °C) ou quand le  $\Delta T$  est supérieur ou égal à 4 °C.

Le répartiteur est alimenté en énergie électrique par une pile au lithium d'une intensité de 2/3 A et dont la durée de vie est de 10 ans (8 ans en télérelevé).

## II - MONTAGE

Le socle est fixé sur l'émetteur de chaleur au moyen de vis et de brides adaptées à la forme de l'émetteur de chaleur. Pour les émetteurs de chaleur à paroi plate le socle est boulonné au moyen de goujons soudés sur la paroi.

Au moment de l'installation, le capteur de température de surface est enduit d'une pâte conductrice.

Le câble de raccordement du capteur de température a une longueur maximale de vingt mètres.

Le répartiteur ou le capteur déporté est placé sur la partie frontale de l'émetteur de chaleur au trois quarts de sa hauteur et au milieu de celui-ci.

## III - INSCRIPTIONS

La partie inférieure de la face avant du répartiteur porte tout ou partie des inscriptions suivantes :

- numéro individuel du répartiteur dans un immeuble collectif
- puissance du radiateur en W
- coefficient de transmission thermique entre le capteur de surface et l'émetteur de chaleur
- coefficient de transmission thermique entre le capteur d'ambiance et l'air ambiant

- date anniversaire de remise à zéro / nombre de capteurs opérationnels
- codé de contrôle.

### IV - TESTS DE FONCTIONNEMENT

Tout défaut de fonctionnement est mis en évidence par l'affichage d'une mention.

La réalisation d'un contact sur la carte électronique permet de vérifier avant scellement la bonne programmation du répartiteur.

### V - SCELLEMENT

Le boîtier du répartiteur est rendu solidaire du socle par une pièce de scellement encliquetable empêchant l'accès au circuit électronique et au système de fixation du socle.



■ N° 6299

REPARTITEUR DE FRAIS DE CHAUFFAGE TECEM, EHKV 90

